

Agent privé de protection des personnes renforcé armé en catégorie B&D

RNCP42612 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42802, 42812
Code(s) ROME	K2502, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/07/2026
Date d'échéance	17/07/2028

Certificateur(s)

NOUVEL R FORMATION · SIRET : 80254529300028

GROUPE NOUVEL R · SIRET : 83100635800012

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
NCO FORMATIONS GLOBALES	80019207200018	Former et organiser l'évaluation
NOUVEL R FORMATION	80254529300028	Former et organiser l'évaluation
SECOPROTEC	79087357400020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Agent de protection physique des personnes renforcé armé en catégorie B et D » (A3P B&D) vise à professionnaliser les intervenants de la sécurité privée opérant dans des missions de protection rapprochée armée, dans le respect des normes juridiques, opérationnelles et déontologiques applicables.

Elle a pour objectifs :

De garantir la maîtrise complète des techniques de protection rapprochée, y compris en environnement hostile ou complexe

De former à l'usage proportionné des armes de catégorie B et D, en lien avec des menaces graves sur les personnes protégées

D'assurer la préparation physique, psychologique et tactique des agents appelés à sécuriser des personnalités dans des situations de tension extrême

Le titulaire est capable d'intervenir en mission de protection rapprochée avec port d'armes, seul ou en équipe, en appliquant une stratégie de sécurisation fondée sur l'analyse de la menace, la coordination avec les services de sécurité publique, et la mise en œuvre des moyens de protection adaptés.

Il sait évaluer les contextes d'intervention, adapter l'usage de la force, et rendre compte des actions entreprises, y compris dans le cadre d'un usage légitime d'une arme à feu. Il maîtrise également les gestes de secourisme tactique et les protocoles d'évacuation en situation dégradée.

Cette certification s'inscrit dans le cadre réglementaire du Code de la sécurité intérieure, de la loi de 2017 relative à la sécurité publique, et du décret de 2017 modifié, qui encadrent strictement le port et l'usage d'armes en sécurité privée, notamment en protection rapprochée.

ACTIVITÉS VISÉES

Veille réglementaire sur les armes et les conditions d'usage
Analyse et application des cadres juridiques d'intervention armée
Préparation opérationnelle de l'intervention armée
Maniement sécurisé des armes en formation et en mission
Entretien et stockage réglementaire des armements
Exécution d'exercices pratiques de tir et d'intervention armée
Prévention des menaces et analyse de situation
Interventions armées ou non armées dans le respect de la gradation de la force
Coordination avec les équipes et services de sécurité publique
Réalisation de gestes de secours en secourisme tactique
Application des protocoles internationaux de soins sous menace
Gestion d'extraction, de transfert et de réanimation en environnement hostile

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les obligations légales applicables aux armes de catégorie B et D en analysant les textes juridiques de référence (CSI, Code pénal, décrets d'application, circulaires, autorisations administratives) afin de garantir la conformité réglementaire de l'activité armée.

Déterminer les conditions de recours à l'usage de la force armée en mobilisant les notions de légitime défense, d'absolue nécessité, de proportionnalité et d'atteinte aux personnes ou aux biens afin de prévenir les usages illégitimes de l'arme.

Déterminer les procédures d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes en respectant les normes réglementaires et les protocoles opérationnels pour sécuriser les interventions et éviter tout manquement.

Préparer une mission impliquant le port d'arme en intégrant les exigences déontologiques et juridiques en vérifiant les autorisations, les conditions de mission, les types d'armes et les zones d'intervention afin de garantir la légitimité de l'engagement.

Effectuer les manipulations élémentaires d'une arme de poing en suivant les procédures de sécurité (puits balistique, double vérification, rechargement, mise à l'étui) pour prévenir tout tir accidentel.

Mettre en œuvre les fondamentaux du tir avec une arme de catégorie B en respectant les postures, la respiration, la visée et la gestion de la détente afin d'assurer la précision et la sécurité des tirs.

Réaliser des exercices dynamiques de tir en situation simulée en respectant la gradation de la force et les zones de tir pour préparer les actions de protection rapprochée.

Entretenir les armes et vérifier leur bon fonctionnement en appliquant les procédures de maintenance et de contrôle technique pour garantir leur fiabilité en intervention.

Appliquer les règles de stockage, traçabilité et transport des armes en conformité avec les exigences réglementaires pour sécuriser leur conservation hors et en mission.

Utiliser des moyens de force intermédiaire (tonfa, bâton, aérosol) selon les règles d'engagement définies pour éviter autant que possible l'usage léthal des armes.

Adapter l'usage de l'arme aux environnements spécifiques (véhicules, nuit, protection rapprochée) en mettant en œuvre les postures de tir adaptées à chaque configuration afin de protéger l'autorité ou l'équipe.

Analyser une situation d'intervention pour anticiper l'usage d'une arme en repérant les signaux de menace et en évaluant les risques dans des contextes variés, y compris lors de déplacements, d'interventions sur la voie publique, en véhicule, ou en tout autre lieu, pour agir avec discernement.

Mettre en œuvre une stratégie de dissuasion et d'alerte, seul ou en équipe, en mobilisant les techniques de communication et d'interposition adaptées au contexte d'intervention (lieu public, espace confiné, environnement routier, etc.), afin de réduire les risques de confrontation.

Intervenir seul ou en équipe dans une situation dégradée, avec ou sans arme, en suivant les phases de communication, d'avertissement et d'engagement dans tout type d'environnement, y compris lors de missions mobiles, en contexte routier ou sur voie publique, pour sécuriser l'autorité et neutraliser la menace.

Utiliser l'armement autorisé en situation de stress intense en contrôlant ses réactions physiologiques pour maintenir la précision et la légalité de l'action.

Rendre compte des actions réalisées dans un cadre d'usage de l'arme en produisant des rapports détaillés et circonstanciés pour justifier la conformité de l'intervention.

Préserver la scène d'intervention post-action armée en sécurisant la zone, protégeant les indices et coopérant avec les autorités judiciaires pour respecter la procédure.

Prévenir les effets du stress post-traumatique en mettant en place des dispositifs de soutien psychologique et de débriefing pour assurer la continuité opérationnelle.

Analyser une situation de crise en identifiant les menaces, les obstacles et les priorités vitales afin de sécuriser les intervenants et d'adapter les gestes de secours à la gravité du contexte.

Appliquer les protocoles SAFE-ABC, MARCHE et RYAN en suivant les étapes recommandées pour traiter les hémorragies, les détresses respiratoires, les brûlures, et préparer l'évacuation.

Effectuer une extraction sécurisée de victime ou d'autorité en choisissant la méthode adaptée afin de préserver l'intégrité physique en zone à risque.

Utiliser le kit de secours tactique individuel en maîtrisant son contenu et en le personnalisant selon la mission pour assurer une réponse rapide et adaptée.

Procéder à la réanimation de victimes en détresse vitale en utilisant un défibrillateur semi-automatique, les techniques de RCP et de libération des voies aériennes pour stabiliser l'état de la personne.

Intervenir en cas d'accident routier impliquant un transport de personnalité en réalisant les extractions et les soins nécessaires pour éviter les suraccidents.

Communiquer efficacement avec les secours et forces de l'ordre en transmettant un bilan structuré et précis pour faciliter la continuité des soins et la coordination de l'évacuation.

Blocs de compétences

RNCP42612BC01 — Agent de protection physique des personnes renforcé armé en catégorie B et D (A3P B&D)

LISTE DE COMPÉTENCES

Profession réglementée - Pas de blocs de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Profession réglementée - Pas de blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de la certification exercent dans le secteur de la protection rapprochée armée, relevant de la sécurité privée réglementée.

Ils interviennent notamment dans :

La protection rapprochée de personnalités exposées (VIP, chefs d'entreprise, figures politiques, diplomatiques ou médiatiques)

La protection de témoins, victimes ou agents sous menace spécifique

La sécurisation d'événements ou de déplacements sensibles (conférences, sommets, réunions diplomatiques)

L'escorte armée de clients dans des contextes à risque (transferts à l'international, milieux hostiles)

L'évacuation de personnes en situation de crise (catastrophe, attentat, zone à haut risque)

Les employeurs sont des entreprises de sécurité privée disposant d'une autorisation spécifique d'exercice armé, ou des structures sous contrat avec des États, collectivités ou institutions internationales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles après l'obtention de la certification sont notamment :

Agent de protection rapprochée armé

Agent de sécurité armé affecté à la protection de personnalité

Opérateur de sécurité rapprochée armé

Agent d'escorte armée en environnement à risque

Agent de sécurité tactique avec missions de protection armée

Agent de protection physique des personnes renforcé

Ces postes s'exercent en binôme ou en équipe, dans le cadre d'un plan de protection structuré, avec port et usage potentiel d'armes de catégorie B et D, en conformité avec l'autorisation préfectorale délivrée.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité visée par la certification est réglementée par les textes suivants :

- Code de la sécurité intérieure (CSI) : Livre VI, titres I et III : encadrement des activités privées de sécurité, Articles L. 611-1 à L. 613-13 : agrément, carte professionnelle, autorisation de port d'armes
- Code pénal : Articles 122-5 à 122-7 : légitime défense, nécessité, proportionnalité
- Code de procédure pénale : Articles 53 et 73 : interpellation, flagrance, assistance à personne en danger

Textes spécifiques :

- Loi n°2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique
- Décret n°2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice armé dans les activités privées de sécurité
- Arrêté du 1er septembre 2025, encadrant les formations pour le port d'armes de catégories B et D, en particulier pour la protection de personnes
- Décret n°2024-311 du 4 avril 2024 et arrêté du 23 octobre 2024, relatifs à la réforme des formations dans la sécurité privée armée

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)		Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique	
Salaire médian (mensuel)	1 700 €	
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)	
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576	
Jugés difficiles à recruter	48 %	
Emplois saisonniers	23 %	
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance	

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle avec la mention agent de protection physique des personnes (3° de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure), c'est-à-dire ayant suivi les modules de formation de l'annexe II et de l'annexe XI de l'arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie B&D
Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat et ne présentant aucune contre-indication physique et psychique à l'utilisation des armes

Un test de vérification des compétences APS

Un test physique

Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité

L'obtention d'une autorisation préalable pour les agents se formant à l'activité de surveillance armée (1° bis du L. 611-1 CSI) est subordonnée à la production d'une lettre d'intention d'embauche du futur employeur (art. 33 de la Loi sur la sécurité globale - Art. L612-22 du CSI)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Etre titulaire d'une carte professionnelle avec la mention agent de protection physique des personnes (3° de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure), c'est-à-dire ayant suivi les modules de formation de l'annexe II et de l'annexe XI de l'arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Etre titulaire d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS spécifique à l'activité d'agent armée catégorie B&D

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois, de non-contre-indication à la pratique d'un sport de combat et ne présentant aucune contre-indication physique et psychique à l'utilisation des armes
Un test de vérification des compétences APS
Un test physique
Etre titulaire d'un certificat de secourisme SST, PSE ou PSC1 en cours de validité
L'obtention d'une autorisation préalable pour les agents se formant à l'activité de surveillance armée (1° bis du L. 611-1 CSI) est subordonnée à la production d'une lettre d'intention d'embauche du futur employeur (art. 33 de la Loi sur la sécurité globale - Art. L612-22 du CSI)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé, a minima, de trois personnes représentant les activités privées de sécurité concernées, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes :

Un représentant des employeurs d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Un représentant des salariés d'une entreprise exerçant dans les activités privées de sécurité concernées

Une personne titulaire d'un monitorat au maniement des armes délivré par une administration publique

Base légale

Date de décision	17/07/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/07/2028
Date de dernière délivrance possible	17/07/2032

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42612/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	4 500 € – 5 450 €
Durée	230 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.